



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bordeaux, le 6 juin 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pacte de lutte contre les déserts médicaux, des avancées concrètes avec l'accueil des médecins juniors en Gironde

Le 25 avril dernier, le Premier ministre annonçait le lancement d'un « Pacte de lutte contre les déserts médicaux », avec une mesure phare, l'instauration d'une « mission de solidarité territoriale pour les médecins, mais également des mesures visant à donner envie aux jeunes médecins de s'installer dans les territoires sous-dotés. L'accueil des médecins juniors s'inscrit dans cette dynamique.

Concernant le dispositif de « solidarité territoriale », une pré-identification des « zones rouges » dans lesquelles ce dispositif s'appliquera prioritairement, a été réalisée par le Gouvernement (voir carte de la Nouvelle-Aquitaine en annexe).

La Gironde n'a pas de communautés de communes situées en « zones rouges ». Mais la classification va évoluer et elle pourrait, à terme, être concernée. Cependant, les territoires girondins fragiles (zones d'intervention prioritaire -ZIP et zones d'action complémentaire - ZAC) continuent de bénéficier des aides existantes.

En Gironde, première réunion de consultation avec les élus et les acteurs de santé le 6 juin

En Gironde, la **consultation départementale**, souhaitée par le Gouvernement, s'est déroulée ce 6 juin sous l'égide du Préfet de région, Étienne Guyot et de la directrice de la délégation départementale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Bénédicte Motte. Elle a été l'occasion de **partager avec les élus représentants des communautés de communes, les mesures du « Pacte de lutte contre les déserts médicaux » et les perspectives de mises en œuvre de la « mission de solidarité territoriale des médecins »**, notamment les différents niveaux des « zones de vulnérabilité » de la Gironde, et des territoires limitrophes en difficultés en Dordogne et dans les Landes.

L'accueil de docteurs juniors en Gironde : 60 médecins vont venir compléter l'offre de soins sur les territoires en difficultés

Dans le cadre de la réforme de la 4^{ème} année de formation des internes médecine générale, **60 docteurs juniors** (jeunes médecins en dernière année de formation) **seront accueillis dans des cabinets médicaux girondins, en priorité en zones d'intervention prioritaire (ZIP) et en zones d'action complémentaire (ZAC).**

Le recensement des cabinets susceptibles de les accueillir, des médecins volontaires et des maîtres de stage a été réalisé d'octobre à mars 2025. Les premiers docteurs juniors seront accueillis à partir de novembre 2026.

Les territoires qui sont priorités pour ce dispositif :

- L'arrondissement de Blaye (cible 18 à 25 docteurs juniors),
- L'arrondissement de Libourne (cible 14 à 22 docteurs juniors),
- L'arrondissement de Lesparre-Médoc en particulier Médulienne et Médoc cœur de Presqu'île (cible 8 à 14 docteurs juniors),
- L'arrondissement de Langon en particulier Territoires périphérie Sud et Est (cible 3 à 6 docteurs juniors),
- L'arrondissement d'Arcachon en particulier les Territoires en périphérie Sud-Est (cible 4 à 7 docteurs juniors),
- L'arrondissement de Bordeaux en périphérie et dans les quartiers et territoires socialement défavorisés (cible 2 à 5 docteurs juniors).

Ces projections sont le fruit d'une concertation réalisée à l'échelle des six arrondissements girondins avec les élus locaux et les collectivités, les professionnels de santé, les représentants des CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) et des CLS (contrats locaux de santé) mobilisés sous l'égide du CTS et formalisé dans le volet « premier recours du projet territorial de santé.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, un nouveau zonage médecin généraliste sera réalisé cette année, définissant les zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les zones d'action complémentaire (ZAC).

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

ANNEXE 1

Cartographie de vulnérabilité de Nouvelle-Aquitaine

29 intercommunalités sont à fort indice de vulnérabilité, identifiées en « zones rouges ». Elles regroupent 404 143 habitants, soit environ 6,5% de la population.

Nouvelle-Aquitaine

